



ROUTE & MÉDECINE

COUP DE FLASH !

« BON CONDUCTEUR »

Êtes-vous un bon joueur de tennis ? Oh non, très moyen. **Savez-vous bricoler ?** Je me débrouille mais suis loin d'être expert. **Jouez-vous du piano ?** Oui, mais mal. **Êtes-vous un bon docteur ?** J'essaie, mais j'apprends chaque jour ! **Et au volant ?** Je suis très à l'aise, j'adore conduire, ce qui me fait peur ce sont les autres... Micro-trottoir imaginaire mais sans doute assez réaliste !

Comme le montre un récent travail (Cf article sur le rapport à la règle), près de **80 % des conducteurs interrogés s'estiment plutôt meilleurs conducteurs que la moyenne** et seulement 1,4 % se déclarent moins bons. De la même manière, les erreurs de conduite sont rarement interprétées par le conducteur (surtout s'il est un homme !) comme une défaillance personnelle, mais rattachées à des causes extérieures. C'est ainsi que, contre toute évidence, on conteste sa responsabilité en cas d'accident en la rejetant à des phénomènes contre lesquels on ne pourrait rien : soleil, pluie, état de la route, manœuvre prétendue inadaptée de l'autre impliqué et que sais-je encore !

Cet excès de confiance et cette autocomplaisance pourraient prêter à sourire s'ils n'engendraient pas des conséquences négatives sur le comportement routier. **Le fait de se sentir « bon conducteur » favorise la transgression des règles et la prise de risque**, peut-être parce que l'on croit pouvoir compenser grâce à ses capacités.

Il serait passionnant de décortiquer les raisons qui font du plus modeste d'entre nous le plus fanfaron des conducteurs ! Mais je me contenterai ici d'appeler à une petite introspection. Sans aucun doute elle nous ramènera à plus de modestie, comme quand nous nous exprimons sur d'autres activités pour lesquelles nous avouons bien volontiers nos manques et faiblesses.

Il est probable que si nous étions moins nombreux à nous prétendre « bon conducteur », les chiffres de la sécurité routière ne s'en porteraient que mieux !

Docteur Philippe Lauwick
@PhilippeLauwick
www.acmfpermicommed.fr

SOMMAIRE

Novembre-Décembre 2020

02 ROUTE ET ACCIDENT DU TRAVAIL

03 LU POUR VOUS : • « RAPPORT À LA RÈGLE CHEZ LES AUTOMOBILISTES FRANÇAIS »

• DES MILLIONS DE VIES À SAUVER SUR LES ROUTES DU MONDE

04 DEVENIR MÉDECIN AGRÉÉ POUR LE CONTRÔLE DE L'APTITUDE À LA CONDUITE

Route et accident du travail

Les journées de la sécurité routière au travail ont été organisées du 16 au 20 novembre 2020.

En dépit d'un contexte de confinement, certains professionnels peuvent continuer à se rendre sur leur lieu de travail ou réaliser des déplacements. C'est pourquoi la Sécurité routière a lancé un nouvel appel à la mobilisation des employeurs en faveur de la sécurité de leurs collaborateurs sur la route. L'enjeu principal est de permettre aux entreprises de s'approprier des messages sur les dangers liés à la vitesse ou à l'utilisation du téléphone au volant par exemple, et de les rendre visibles sur leurs outils de communication internes (intranet, newsletter, etc.) et à la sortie du confinement, dans les espaces communs et de travail.



Photo Pixabay

Vingt-et-un grands-chefs d'entreprise se sont publiquement engagés en faveur de la sécurité routière en signant sept engagements forts pour la sécurité des déplacements professionnels de leurs collaborateurs, en 2016. Depuis, ils sont plus de 1 500 à s'être engagés, impliquant plus de 3,2 millions de collaborateurs pour une route plus sûre.

Quelques données chiffrées

- En 2019, 38 % des accidents ont impliqué un usager en trajet domicile-travail.
- L'alcool est moins présent dans ces accidents.
- En 2019, 406 personnes (dont 87 motocyclistes et 23 cyclomotoristes en dépit d'une très faible utilisation de ce mode de trajet dans le cadre professionnel) ont été tuées lors d'un déplacement lié au travail, soit 12,5 % de la mortalité routière. 111 d'entre elles ont été tuées lors d'un trajet professionnel, les autres sur le trajet domicile-travail.

- La moitié des personnes tuées lors d'un trajet professionnel l'a été en poids lourd ou véhicule utilitaire.
- La part des décès sur autoroute est plus élevée lors des trajets professionnels (29 %) que pour les autres types de trajets (7 %) avec un peu plus de la moitié représentés par les conducteurs de poids lourds.
- 95 % des tués lors d'un trajet professionnel sont des hommes.
- Lors des trajets domicile-travail, les 15-24 ans représentent 21 % des tués et 23 % des blessés, leur part dans la population active est de 10 %.
- Les accidents de la route font perdre 4,1 millions de journées de travail par an. En moyenne, c'est 77 jours d'arrêt pour une victime d'un accident de la route en lien avec le travail (Cnam 2017).

La mobilisation de l'ensemble des acteurs, et en particulier des professionnels de la santé au travail, nous paraît donc être un objectif légitime pour réduire la part de la mortalité routière liée aux accidents de travail. Les actions de prévention méritent d'être organisées et leur impact régulièrement évalué.

**Un repas
d'affaires
sans alcool,
ça sera
toujours
moins bizarre
qu'un
repas d'affaires
sans vous.**

1/3 des morts sur la route est causé par une alcoolémie excessive. Pour vous et pour les autres, ne buvez pas avant de conduire.

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE

Affiche DSR

Lu pour vous :

« Rapport à la règle chez les automobilistes français »

Un rapport réalisé conjointement par l'Université Gustave Eiffel et le CEREMA, disponible dans sa version intégrale sur www.onisr.securite-routiere.gouv.fr, étudie les facteurs qui influencent le rapport à la règle ou sa violation sur la route.

On notera, sans vraie surprise, que 80 % des conducteurs s'estiment être meilleurs conducteurs que la moyenne et que ce phénomène qualifié d'« optimisme comparatif » entraîne un excès de confiance et incite à s'affranchir des règles.

53 % des conducteurs considèrent les radars comme efficaces, pourcentage en très nette diminution qui démontre l'intérêt de mesures pédagogiques de soutien des mesures pour éviter leur usure.

L'importance des valeurs personnelles (rejet de l'autorité, libéralisme routier) conditionne également le rapport aux contrôles.



Photo Pixabay

Des millions de vies à sauver sur les routes du monde

C'est le titre du livre de **Jean TODT**, sorti le 18 novembre aux Librairies Eyrolles. Fondateur de l'institut du Cerveau (ICM) aux côtés de personnalités comme Michael Schumacher et Gérard Saillant, l'auteur est président de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA). Et envoyé spécial du secrétaire général des Nations Unies pour la Sécurité Routière.

Dans un entretien avec ONU Info, l'auteur explique que **chaque année, environ 1,4 million de personnes sont tuées dans des accidents de la circulation** et bien davantage encore sont blessées. Cette tragédie se déroule au vu et au su de tous. Trop souvent, on part du principe qu'il est normal qu'il y ait des morts sur les routes. Ces 1,4 million de victimes oubliées qui décèdent méritent de laisser en héritage un monde plus sûr. **Nombre de ces morts**



auraient pu être évitées ; les solutions sont à notre portée.

Il s'agit d'une pandémie à laquelle nous pouvons mettre fin.

Il établit même un parallèle avec la pandémie de Covid-19 et explique que là, le vaccin existe déjà : « *le vaccin, c'est mettre sa ceinture de sécurité, c'est mettre un casque, c'est ne pas boire en conduisant, c'est respecter les limitations de vitesse* ».

« *Chaque soir, quand le soleil se couche, l'avenir de 500 enfants qui l'avaient vu se lever est anéanti. Nous ne pouvons pas faire comme si de rien n'était. Nous faisons face à une véritable situation d'urgence.* » écrit encore le militant mondial de la sécurité routière dans cet ouvrage.

Disponible à la vente en version papier et numérique sur le site de la F.I.A. : www.fia.com

Devenir médecin agréé pour le contrôle de l'aptitude à la conduite

Vous vous sentez concernés par les enjeux de mobilité et de sécurité routière, vous souhaitez diversifier votre exercice en pratiquant une activité d'expertise dans ce domaine : cette **formation initiale** validante, de trois demi-journées, est pour vous.

Au programme, vous apprendrez à connaître les grands enjeux de la sécurité routière et les problèmes médicaux en lien avec l'aptitude à la conduite. Un focus particulier sera fait sur les problèmes d'alcool et stupéfiants. Les textes relatifs à la réglementation en matière d'aptitude à la conduite ainsi qu'un guide d'examen clinique vous seront présentés.

À l'issue de la formation, vous pourrez demander un agrément au préfet de votre département afin d'examiner les conducteurs soumis à visite médicale obligatoire (chauffeurs professionnels, usagers de la route atteints par certaines pathologies, auteurs de certaines infractions...).

La formation sera programmée en mars 2021 à Paris (vendredi 17 h/20 h, samedi 8 h 30/12 h-13 h 30/17 h), ou en distancielle, en fonction de la situation sanitaire.

Les frais d'inscription sont de 485 €. Ils peuvent, sous certaines conditions, être pris en charge par le FAF-PM (www.fafpm.org).

Une attestation de participation et un justificatif de règlement vous seront fournis à l'issue de la formation.

– **Vous souhaitez vous inscrire**, envoyez un mail à : permicomed@acmf.fr

– **Vous manifestez de l'intérêt pour nos engagements en médecine et sécurité routières ?**
Découvrez notre site dédié www.acmfpermicomed.fr

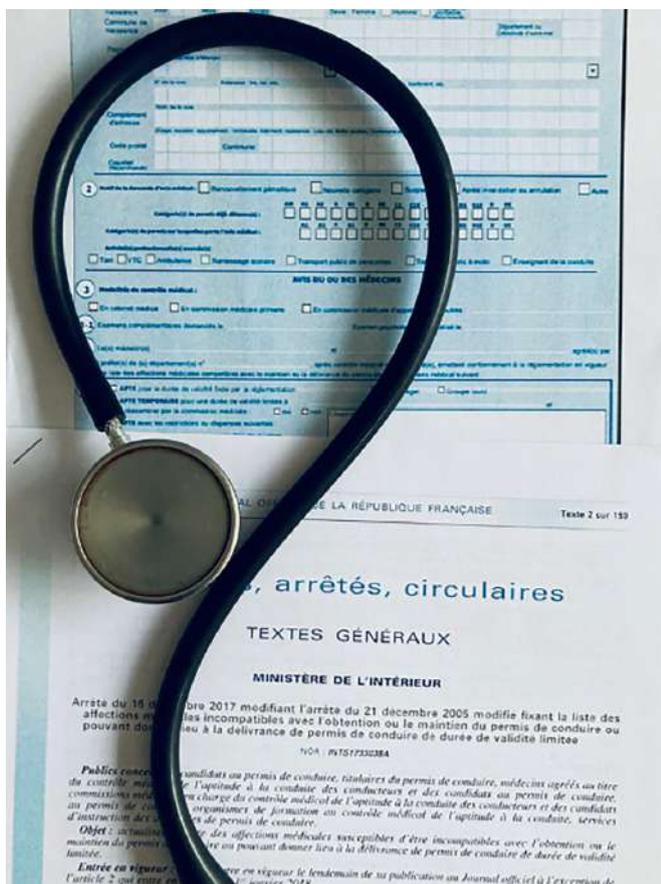


Photo ACMF

Le saviez-vous ?

Beaucoup de titulaires du permis de conduire (groupe léger ou lourd) sont soumis à l'obligation de visite chez le médecin agréé selon les textes en vigueur. La non-exécution de cette obligation entraîne notamment un risque de contestation de la validité du permis par l'assurance en cas d'accident.

Par exemple, les pathologies pouvant induire une somnolence excessive sont concernées (Syndrome d'Apnée du Sommeil...).

Un patient diagnostiqué et traité a l'obligation de solliciter l'avis d'un médecin agréé avant reprise de la conduite pour valider son permis. Après examen clinique du dossier médical et des avis spécialisés ; si les conditions sont réunies, le médecin agréé rend son avis : aptitude temporaire pouvant aller jusqu'à 3 ans maximum (véhicules légers) ou 1 an (véhicules lourds). Le tarif de cette consultation est de 36 €, le médecin remet le document Cerfa dûment rempli au consultant, charge à ce dernier de le transmettre ensuite à la préfecture.



13, rue Paul Valéry – 75116 Paris – Tél : 01 47 04 09 01 – info@acmf.fr - www.acmf.fr
Retrouvez-nous également sur acmfpermicomed.fr